

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
CANTON DU LUDE
COMMUNE DU LUDE

Convocation du 27 mars 2026.

Publication du 27 avril 2026.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2026_080

Séance du 03 avril 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX le 03 avril à 20H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Dissé-sous-le-Lude, sous la présidence de Monsieur René de NICOLAY, maire.

Présents :

M. René de NICOLAY, M. Christophe MAUDET, Mme Hélène LE BIEZ, M. Jordan AUCLAIRE, Mme Myriam LEROUX, M. Olivier CORBIN, Mme Sonia POTTIER, M. Jonathan LOISTRON, M. Michel NÉRON, M. Jean-Paul TRICOT, M. Patrice OGER, M. Pascal MONNIER, Mme Martine PAPIN, Mme Martine DESVIGUES, M. Franck ISRAËL-ALEXANDRE, Mme Rachel AMATO, Mme Annie TILLY, Mme Brigitte ROGER-DUBLY, M. Christophe NOURRY, Mme Sonia MAQUERE, Mme Sandra COGNÉ, Mme Mélanie LOISEAU, M. Antoine de NICOLAY, Mme Ophélie LÉBOUIL, M. Jimmy REMARS, M. Nicolas DUFRENE, M. Jean LE GALLET, M. Flavien BEAUCÉ.

Absent excusé :

Mme Monika BRETON donne pouvoir à Mme Sonia POTTIER.

Secrétaire de séance : Mme Sandra COGNÉ.

Membres :

En exercice	:	29
Présents	:	28
Votants	:	29

DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CPIE « VALLÉE DE LA SARTHE ET DU LOIR »

RAPPORTEUR : Monsieur René de NICOLAY, maire.

Organisme reconnu pour son rôle d'acteur territorial dans le domaine de l'environnement, le CPIE travaille en étroite collaboration avec les collectivités locales pour développer des actions cohérentes avec les politiques territoriales en matière de transition écologique et de valorisation du patrimoine naturel.

Dans ce contexte, le conseil municipal est appelé à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, afin d'assurer la représentation de la commune dans les instances de gouvernance de cette structure associative et de contribuer, le cas échéant, aux échanges et décisions relevant des projets et actions portés par le CPIE.

Monsieur le maire propose la candidature de Monsieur Jonathan LOISTRON en tant que membre titulaire et Monsieur Pascal MONNIER en tant que membre suppléant.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- Article 1 : Désigne Monsieur Jonathan LOISTRON en qualité de représentant titulaire de la commune nouvelle du Lude auprès du CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir.
- Article 2 : Désigne Monsieur Pascal MONNIER en qualité de représentant suppléant de la commune nouvelle du Lude auprès du CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, pour remplacer le titulaire en cas d'absence ou d'empêchement.
- Article 3 : Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et notamment de notifier les désignations au CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir ainsi qu'à toute autorité ou instance concernée.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture le 27 avril 2026.

Le Secrétaire
Mme Sandra COGNÉ



Le Maire,
M. René de NICOLAÏ

